

REGLEMENT DE JEU

« Jeu concours – Produits Laitiers mars 2020 »

Article I.

SOCIETE ORGANISATRICE

Le Centre Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL), association loi 1901 n°74/489 dont le siège social est situé 42, rue de Châteaudun 75314 Paris Cedex 09 (ci-après la « Société Organisatrice » ou l' « Organisateur ») agissant poursuite et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé : « **Jeu concours – Produits Laitiers mars 2020** » du 9 mars 2020 au 6 avril 2020 à 23h59.

CHAMP D'APPLICATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France Métropolitaine, possédant une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles.

Article II.

MECANISME DU JEU

Le jeu concours est accessible sur les 4 verticales présentes sur le site internet de Produits Laitiers (<https://www.produits-laitiers.com>) : Milk Planet, Oh My Milk, Milk & Move et Lait'Quilibre.

Pour participer, l'internaute a le choix entre se connecter à la page de la verticale ou se connecter à la page de la « Story » sur l'outil Fastory, accessibles aux adresses url suivantes :

Pour la verticale Milk Planet :

- Sur la page de la verticale : <https://www.produits-laitiers.com/milk-planet-jeu-concours>
- Sur la Story Fastory : <https://story.tl/milkplanetgammed>

Pour la verticale Oh My Milk :

- Sur la page de la verticale : <https://www.produits-laitiers.com/oh-my-milk-jeu-concours>
- Sur la Story Fastory : <https://story.tl/ohmymilkgammed>

Pour la verticale Milk & Move :

- Sur la page de la verticale : <https://www.produits-laitiers.com/milk-move-jeu-concours>
- Sur la Story Fastory : <https://story.tl/milkmovegammed>

Pour la verticale Lait'Quilibre :

- Sur la page de la verticale : <https://www.produits-laitiers.com/laitquilibre-jeu-concours>
- Sur la Story Fastory : <https://story.tl/laitquilibregammed>

Lors du jeu, les participants sont invités à répondre correctement à trois questions autour des différentes thématiques, et à remplir le formulaire du chatbot en renseignant des informations personnelles. Les champs « nom », « prénom » et « e-mail » doivent être remplis et exacts. Les participants devront également indiquer leur volonté à s'inscrire ou non à la newsletter, la réponse positive ou négative n'affectera cependant pas leur chance de remporter le jeu concours.

MODE D'ATTRIBUTION

A la clôture du jeu, 3 vainqueurs par verticale seront désignés par tirage au sort (soit 12 gagnants au total) parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu aux trois questions qui leur étaient posées.

Le tirage au sort sera effectué par la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 75009 Paris.

L'attribution des lots se fera en fonction de l'ordre de désignation des vainqueurs.

Si les renseignements fournis par l'un des participant étaient incomplets/incorrects ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne sera pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Le jeu est limité à une participation par personne (même nom, même adresse postale, et/ou électronique).

DOTATIONS

Pour la verticale Milk Planet :

- Premier prix : 1 carte cadeau électronique « Nature & Découverte » d'une valeur de 150 € TTC valable 1 an
- Deuxième prix : 1 carte cadeau électronique « Nature & Découverte » d'une valeur de 100 € TTC valable 1 an
- Troisième prix : 1 carte cadeau électronique « Nature & Découverte » d'une valeur de 50 € TTC valable 1 an

Pour la verticale Oh My Milk :

- Premier prix : des cours offerts « Ateliers des chefs » d'une valeur de 152€ TTC
- Deuxième prix : des cours offerts « Ateliers des chefs » d'une valeur de 114€ TTC
- Troisième prix : des cours offerts « Ateliers des chefs » d'une valeur de 76€ TTC

Pour la verticale Lait'Quilibre :

- Premier prix : 3h de cours offerts « Ateliers des chefs : cuisiner à 4 mains » d'une valeur de 114€ TTC
- Deuxième et troisième prix : 1h30 de cours offerts « Ateliers des chefs : cuisiner à 4 mains » d'une valeur de 57€ TTC

Pour la verticale Milk & Move :

- Premier prix : 1 carte cadeau électronique « Kadeo » d'une valeur de 150 € TTC valable 1 an
- Deuxième prix : 1 carte cadeau électronique « Kadeo » d'une valeur de 100 € TTC valable 1 an
- Troisième prix : 1 carte cadeau électronique « Kadeo » d'une valeur de 50 € TTC valable 1 an

En aucun cas il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris, ni échangé. L'Organisateur se réserve le droit si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice contactera chaque gagnant par e-mail pour l'informer de son gain. Les gains seront envoyés après une première prise de contact et la vérification de la Société

Organisatrice de l'authenticité du vainqueur. Les gains pourront être transmis dans leur version électronique ou envoyés par voie postale au domicile des vainqueurs selon leur convenance.

CONTROLES ET RESERVES

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, de proroger ou d'annuler sans préavis l'opération en cas de force majeure et ce, après information par tous les moyens appropriés. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute détérioration du lot pendant le transport.

La Société Organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique.

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du concours, aux coupures de courant empêchant un internaute de se connecter avant la date limite.

La Société Organisatrice ne sera tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature suite au mauvais fonctionnement du site, d'erreurs informatiques, ou encore de l'existence de virus ou d'autres problèmes susceptibles de causer un dommage.

Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires son nom, adresse ou image, dans le cadre de la présente opération uniquement.

Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'acceptation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 Paris, à laquelle est confié le bon déroulement de sa mise en œuvre.

ARTICLE III.

DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles concernant les participants, recueillies dans le cadre de la présente opération sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation et de sa gestion.

Elles sont uniquement destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement.

Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la Société Organisatrice.

Celle-ci est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, La Société Organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion inhérents à l'opération. Les

informations communiquées dans le cadre de la participation à cette opération ne seront pas conservées au-delà du 31/12/2021 et uniquement pour les besoins de l'opération.

La Société Organisatrice s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Les données personnelles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et conformément au Règlement Européen sur la protection des données personnelles (UE) 2016/679, en écrivant à : CNIEL, 42 rue de Châteaudun, 75314 Paris Cedex 09 (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande jointe au courrier).

Les participants pourront également exercer leurs droits à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité de leurs données et définir des directives applicables après le décès, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

En outre, les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente telle que la Commission Nationale de l'Informatique et de Libertés en France.

Pour toute question concernant l'utilisation de ces données, les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données par courriel adressé à donneespersonnelles@cniel.com

Article IV

REMBOURSEMENT

Le remboursement des frais de connexion limités à la durée du jeu et forfaitairement évalués par la société organisatrice à 0,26 Euros TTC (correspondant à cinq minutes de connexion Internet en tarification locale) s'effectue sur simple demande écrite, accompagnée d'un RIB, de la copie de la pièce d'identité du participant et d'un justificatif d'un fournisseur d'accès (autre que la souscription d'un forfait) au plus tard un mois après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : « Jeu concours – Produits Laitiers mars 2020 » L'Agence – 42, rue Châteaudun 75314 Paris Cedex 09. Les Frais de timbre consécutifs aux demandes de règlement peuvent être remboursés sur simple demande écrite à cette même adresse, sur la base du tarif lent en vigueur de la Poste (base 20g). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou reçue 1 semaine (jour pour jour) après la fin du jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à la durée de celle-ci (titulaires d'un abonnement avec accès illimité) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur connexion au site ne leur occasionne aucun frais particulier.

Le règlement du jeu est disponible sur le site internet du jeu par un lien hypertexte (https://www.produits-laitiers.com/app/uploads/2020/03/reglement_jeu_pl_2020.pdf) ainsi que sur le jeu en lui-même créé sur l'outil Fastory.

Enfin, il sera adressé à toute personne qui en fera la demande en écrivant à l'adresse suivante (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur servant à cette demande) : « Jeu concours – Produits Laitiers mars 2020 » Règlement – L'Agence – 42 rue de Châteaudun, 75314 Paris Cedex 09.